RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01328
Numéro SIREN : 521 369 611
Nom ou dénomination : F.D.

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2015 sous le numéro de dépôt 9427

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux
Le 04 JUIN 2015
sous le N° 9427

F.D.
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1,2 Avenue des Galipes
33115 LE PYLA
521 369 611 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2015

L'an 2015,
Le 27 février,
A 14 heures,

Les associés de la société F.D., société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Park Agora 47 rue Lagrua 33260 LA TESTE DE BUCH, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :
La Société M.VACANCES, propriétaire de 500 parts sociales
Représentée par Martial DEVILLAIRS
La Société PAOMAH, propriétaire de 500 parts sociales
Représentée par Jean Pascal FERAY
seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Pascal FERAY, représentant la société PAOMAH, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Martial DEVILLAIRS et Monsieur Jean Pascal FERAY, gérants non associés sont présents.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 12 Avenue des Galipes, 33115, LE PYLA au PARK AGORA , 47 rue LAGRUA 33260 LA TESTE DE BUCH, et ce à compter du de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : PARK AGORA , 47 rue LAGRUA 33260 LA TESTE DE BUCH."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

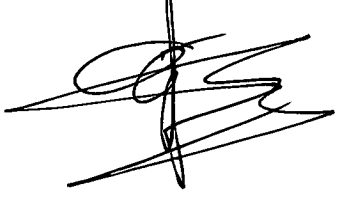
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Monsieur Jean Pascal FERAY



Monsieur Martial DEVILLAIRS

